

**Compte-rendu
de l'Assemblée Générale du 16/08/2021.**

Notre assemblée Générale, faisant aussi office de réunion publique, s'est tenue à partir de 18h au Monétier. 34 personnes étaient présentes. Compte-tenu des règles sanitaires, la salle du Lautarêt était pleine ...

- - -

En introduction, notre président remercie de leur présence tous les participants. Il indique que nous sommes très heureux de tenir cette réunion alors que les contraintes sanitaires nous avaient conduits, exceptionnellement et avec regret, à annuler la réunion de l'été dernier.

Plusieurs membres du Conseil d'administration sortant ont ensuite présenté les différents chapitres à l'ordre du jour.

En préambule (*présenté par Maurice*), il a été rappelé le principe fondateur de l'association, à savoir que l'Eau est un bien commun, vital et patrimonial, et ne peut relever de la marchandisation. Sur le plan local, nous maintenons notre revendication d'un service public de l'eau et de l'assainissement géré démocratiquement, pour une prestation de qualité au plus près des coûts réels des services.

Rapport d'activité depuis la dernière AG (du 07/08/2019 à ce jour).

Lors de notre AG d'août 2019, nous étions dans une configuration positive : la décision prise peu auparavant par la CCB de rompre de manière anticipée le contrat de DSP Assainissement, et des avancées (timides) dans nos relations avec la SPL ESHD, nous ouvraient des perspectives pas forcément faciles mais intéressantes.

Les élections municipales de 2020 ont conduit à un changement radical de majorité à la CCB et à un bouleversement de ces perspectives.

A. Le travail dans l'association (*présenté par Françoise*) :

Il y a eu :

- 6 réunions du Conseil d'administration et une dizaine de réunions de travail entre administrateurs selon les sujets (le plus grand nombre en visioconférences zoom) .
- 10 lettres circulaires aux adhérents et amis.

Yves et Danièle travaillent ensemble sur un 1er jet avant de l'envoyer aux membres du CA qui proposent des modifs, des ajouts, etc... C'est un travail important qui permet de trouver un consensus qui aboutit à donner une information compréhensible, et qui éclaire bien la prise des décisions en fonction des valeurs fondatrices de l'association.

Le secrétariat fait l'envoi par mail, et par la poste (une trentaine d'adhérents qui ne disposent pas d'adresse mail) . Danièle met le site internet à jour (pas assez régulièrement, elle avoue) .

Le rythme d'envoi de ces lettres aux adhérents et amis de l'association tient compte des décisions importantes que nous avons prises.

Pour cette année 2021 l'association compte 139 adhérents à ce jour. L'année n'est pas finie.

- réunions avec des élus :

5 réunions de travail entre septembre 2019 et janvier 2020, obtenues non sans mal, suite à la résiliation du contrat avec la SEERC, avec le Prdt de la CCB et le Conseiller en charge de l'assainissement pour donner nos avis et suggestions sur le projet d'un nouveau contrat entre la CCB et la SPL.

L'élection terminée, 2 réunions : en octobre avec Mr Hermitte (nouveau conseiller communautaire pour l'assainissement), et décembre 2020 avec Mr Murgia (nouvellement élu Prdt de la CCB) sur un projet d'avenant n°2 entre la CCB et SEERC-SUEZ.

- autres :

Le temps des élections municipales nous a permis de rédiger et d'envoyer un questionnaire sur les problèmes de l'Eau et de l'Assainissement à tous les candidats des communes de la CCB.

Début 2021, nous avons fait du lobbying par mail auprès des nouveaux élus de la CCB pour les alerter sur des points précis de l'avenant qu'ils allaient voter en janvier et dont ils n'avaient pour la plupart pas la moindre idée.

Mr Murgia ayant fait accepter l'avenant n°2 par délibération du conseil communautaires le 17 janvier 2021, nous avons ensuite décidé de contacter un avocat

B. La DSP Assainissement CCB SEERC-SUEZ (présenté par Yves) :

Historique synthétique :

- Fin juin 2019 : la CCB décide la résiliation anticipée du contrat, à effet du 1er avril 2020.
 - Lors de notre AG d'août 2019, nous disons tout le bien que nous pensons de cette décision, même si nous sommes conscients du chemin qui reste à parcourir pour la CCB : mettre en place une DSP efficace avec la SPL ESHD, et traiter les contentieux financiers avec SUEZ.
 - Jusqu'à janvier 2020 : nous arrivons progressivement (et partiellement) à travailler avec la CCB sur la mise au point du futur contrat de DSP CCB/SPL.

 - Janvier-février 2020 : SUEZ attaque en référé au Tribunal administratif la décision de résiliation anticipée. Le juge prononce la suspension de cette décision. La DSP se poursuit donc avec SUEZ.
 - Mars-juillet 2020 : élections municipales. Changement de majorité à Briançon et à la CCB.
 - Septembre 2020 : la CCB vote l'annulation de la décision de résiliation anticipée du contrat de DSP.
 - Octobre 2020 : nous rencontrons, à notre demande, M. Hermitte, vice président CCB en charge de l'assainissement. Nous lui proposons d'activer la CCF (Commission de Contrôle Financier), de participer à la CCSPL et de suivre avec lui la mise au point d'un avenant n°2 au contrat. Il dit qu'il accepte tout cela avec intérêt et nous indique qu'il n'y a pas encore de discussion avec SUEZ sur l'avenant n°2. Il dit qu'il nous adressera un projet de pv de cette réunion. Celui-ci ne viendra jamais. Cette réunion n'aura aucune suite.
 - Fin Décembre 2020 : nous sommes conviés, du jour au surlendemain, par le président de la CCB à une réunion de présentation de l'avenant n°2 « en préparation avec SUEZ depuis plusieurs mois », qui sera proposé au vote du conseil communautaire début janvier. Nous enregistrons un certain nombre d'éléments positifs. Mais d'autres éléments n'apparaîtront que plus tard (les « quatre quitus », les contreparties de l'abandon de contentieux par SUEZ, ...). Les documents projetés lors de cette réunion ne nous seront jamais transmis.
 - Début janvier 2021 : dans les 5 jours qui précèdent le vote à la CCB, nous adressons 5 mails circulaires à tous les conseillers communautaires pour les alerter sur différents aspects de l'avenant n°2. Et nous adressons au président de la CCB une lettre lui faisant part de nos objections. Nous recevons quelques jours après une réponse sur trois pages, qui s'analyse essentiellement comme une fin de non-recevoir.
 - 18 janvier 2021 : l'avenant n°2, inchangé, est adopté par la CCB. Les maires de Val des Prés et Villar Saint Pancrace votent contre.
 - Février-mars 2021 : nous explorons avec un avocat spécialisé, recommandé par le réseau « Eau Bien Commun » national, les possibilités d'une action juridique.
 - Mars-mai 2021 : nous engageons un recours gracieux auprès du président de la CCB, lui demandant de retirer l'avenant n°2. Pas de réponse.
 - Juillet 2021 : introduction au TA de Marseille d'une requête commune avec Val des Prés et Villar Saint Pancrace demandant l'annulation de la décision d'acceptation de l'avenant n°2.
- Les motifs principaux en sont :
- 1/ confusion entre les budgets généraux des collectivités et les budgets de l'eau.
 - 2/ limitation, notamment par les « quitus », du risque d'exploitation du délégataire.
 - 3/ introduction d'une redevance « eaux pluviales », hors de la compétence de la CCB.

Nous allons suivre cette affaire avec notre avocat, ceci sur plusieurs mois, voire quelques années
...

C. La SPL Eau Services Haute-Durance (présenté par Pierre) :

La compétence Eau est actuellement communale dans toutes les communes. La loi NOTRe en prévoit le transfert à une structure intercommunale au plus tard en 2026.

C'est dans cette perspective que l'ancienne municipalité de Briançon a créé le 01/01/2016 une SPL Société Publique Locale (émanation de l'ancienne régie des eaux de Briançon) destinée à reprendre les compétences Eau potable et éventuellement Assainissement.

Cette société de droit privé, intégralement détenue par les collectivités actionnaires (les communes de Briançon, Villard Saint Pancrace, Névaiche, Le Monétier, La Grave, Cervières ...), permet une mutualisation des moyens ainsi qu'une grande souplesse de gestion puisque non soumise aux règles du secteur public (code des marchés et contrôle de légalité notamment).

Notre association était favorable à cette démarche à la condition que le contrôle démocratique de la SPL puisse se faire sans entraves en contrepartie de la souplesse de gestion.

On doit à la vérité de dire que les choses ne se sont pas passées comme nous l'avions souhaité :

- sous la mandature précédente le COS (Comité d'Orientation Stratégique, instance statutaire) ne s'est réuni que 2 fois et de manière plus cosmétique que réelle, avant d'être supprimé.
- l'actuel Maire de Briançon, Président de la SPL depuis peu, a engagé des mesures de redressement sévères suite au constat d'une situation gravement déséquilibrée de la structure.

Aujourd'hui nous n'avons de nouvelles ni du COS ni d'un Comité d'Usagers dont la création a été évoquée.

Notre préoccupation est que la SPL, outil très souple et potentiellement opaque, soit finalement au service des élus.

D. La distribution d'Eau au Monétier (présenté par Françoise) :

En 2018 les compteurs d'eau ont été posés au Monétier. Le CA de EAU-SECOURS-BRIANCONNAIS s'était alors penché sur un projet de tarification et en avait discuté avec les élus. La tarification retenue (pas la nôtre) est constituée d'une partie fixe élevée (abonnement, taxes...) et d'un prix du m³ relativement peu cher.

Nous avons alors souhaité et demandé qu'au bout d'un an soit communiqué l'équilibre ou non du budget de l'Eau et les enseignements à en tirer.

Par ailleurs, suite aux contaminations de l'eau potable de l'été 2018, nous avons souhaité voir avec la commune les dispositions qu'elle avait prises ou comptait prendre pour mieux maîtriser ces problèmes.

Il n'y a eu aucune réponse à nos demandes de rencontre en 2019.

Là-dessus sont venues les élections.

Le futur maire avait annoncé publiquement pendant sa campagne qu'il ferait fonctionner une commission extra-municipale «EAU». Un an après, il a indiqué dans le bulletin municipal qu'il n'y aura pas de commissions extra-municipales !

A notre demande, nous avons eu en octobre 2020 une rencontre préliminaire (sans chiffres ni documents...) avec l'adjoint en charge de l'EAU.

En mai 2021, nous avons demandé courtoisement une réunion de travail sur ces différents sujets, nous l'avons évoquée à l'occasion de rencontres informelles avec le maire, puis nous avons renouvelé notre demande par écrit il y a quelques semaines...

Toujours pas de réponses à ce jour.....

DEBAT et

VOTE sur le rapport d'activité : approuvé à l'unanimité moins une voix contre

Rapport financier (présenté par Patrick) :

Les chiffres correspondant à l'année 2020 et au 1^{er} semestre 2021 ont été présentés à l'AG et sont disponibles sur demande auprès de l'association.

Des questions ont été posées par un administrateur sortant.

Nous rappelons que les ressources de l'Association sont uniquement constituées des cotisations des adhérents. Nous ne souhaitons pas nous lier à quelque institution que ce soit par des demandes de subvention.

VOTE sur le rapport financier : approuvé à l'unanimité moins une voix contre

Validation des montants de l'adhésion pour 2021 (présenté par Maurice) :

Pour cette année, le CA propose de reconduire le montant de la cotisation votée en 2019 soit : Individuel : 10 euros, Foyer : 15 euros, Soutien : à partir de 25 euros.

VOTE sur le montant de l'adhésion : approuvé à l'unanimité

Trois questions soumises par un administrateur sortant (présenté par Yves) :

Les statuts de notre association disposent que « quinze jours avant l'AG, tout membre de l'association peut demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour et qu'elle soit soumise au vote de l'assemblée ».

Dans ce cadre, un membre sortant du CA demande de soumettre à l'AG les trois questions suivantes :

Question 1 : *J'ai l'honneur de vous faire part de ma demande de voir inscrite à l'ordre du jour de l'AG 16 aout prochain et soumise au vote des adhérents le sujet de l'élection du Président de l'association ESB au suffrage direct des membres de l'association.*

VOTE sur la question 1 : rejeté à l'unanimité moins une abstention et une voix pour

Question 2 : *J'ai l'honneur de vous faire part de ma demande de voir inscrite à l'ordre du jour de l'AG du 16 aout prochain et soumise au vote des membres de l'association la question de l'élection au suffrage direct (des adhérents) des membres du bureau de l'association esb à venir, ce vote devant intervenir pour chaque membre du bureau.*

VOTE sur la question 2 : rejeté à l'unanimité moins une voix pour

Question 3 : *J'ai l'honneur de vous faire part de ma demande de voir inscrite à l'ordre du jour de l'AG du 16 aout prochain et soumise au vote des membres de l'association la question de l'inéligibilité pour 1 an des membres du C.A. ayant contrevenu au respect des statuts de l'association dont ils étaient représentants, ayant la charge de les appliquer, et en particulier celle de convoquer l'assemblée générale annuelle prévue par les statuts ET lois en vigueur.*

VOTE sur la question 3 : rejeté à l'unanimité moins une voix pour

Élection au Conseil d'Administration (présenté par Yves) :

Les membres sortants qui se représentent sont : Gaby BELLET, Françoise DOULAT, Maurice LATAPIE, Danièle LAVIN, Patrick LUBERNE, Yves MASSET, Jacques MATHON, Yves MITTAINE, Patrick REY.

Conformément aux statuts, Pierre GENDRON qui a été élu conseiller municipal de Puy-Saint-Pierre, ne se représente pas, mais il continuera à participer aux travaux du CA sans droit de vote.

VOTE pour le CA : les 9 candidats sont élus à l'unanimité moins une abstention

La réunion est levée à 19h30.

Le président remercie l'assistance et invite à continuer les échanges autour d'un verre.

- - -